



Nous tenons à souligner à quel point nous apprécions de travailler avec vous. Vous êtes non seulement reconnu comme un excellent client au sein de notre entreprise, mais aussi comme un partenaire précieux pour nous. Notre objectif est de continuer à renforcer cette belle relation de confiance.

C'est dans cet esprit de transparence et pour assurer que chacun de nos partenaires est bien informé que nous partageons périodiquement des rappels sur nos procédures et politiques. Bien que ce message soit générique, nous estimons qu'il est important de vous tenir informé de notre politique de paiement.

Facturation* : À compter de maintenant, les factures seront envoyées à chaque client tous les *quatorze jours*. Ces factures seront clairement marquées comme "payables sur réception", afin de garantir une meilleure compréhension des conditions de paiement.

Rappel après 7 jours : Dans le cas où nous n'aurions pas eu de retour de votre part suite à l'envoi d'une facture dans les 7 jours, nous vous enverrons un rappel amical pour vous aider à ne pas oublier cette échéance.

Notification d'intérêts après 30 jours : Passé 30 jours sans réception de votre paiement, une notification vous sera envoyée. Elle précisera qu'un intérêt de 5% (ou le taux actuel en vigueur) sera appliqué sur le montant restant dû.

Rappel après 60 jours : Un deuxième rappel sera transmis, pour vous tenir informé(e) et vous aider à éviter des frais supplémentaires.

Mise en Demeure après 90 jours : Si 90 jours s'écoulent sans paiement de votre part, des démarches légales pourront être envisagées. Cependant, avant d'entreprendre de telles actions, nous veillerons à vous donner 10 jours supplémentaires pour régulariser la situation.

Frais administratifs et Intérêts : Les frais administratifs relatifs à toute démarche de recouvrement seront à votre charge. De plus, si un paiement tarde, des intérêts seront calculés, y compris sur ces frais.

Nous restons persuadés que ces mesures ne seront que rarement nécessaires et espérons qu'elles clarifient nos attentes pour assurer une collaboration harmonieuse.

L'Équipe de direction - BLOOM Comptabilité
info@bloomcomptabilite.com

*** Facturation à la minute active:**

Notre engagement est de vous facturer de manière précise pour le temps que nous consacrons réellement à votre dossier. Ainsi, chaque période de temps active - que ce soit un échange par e-mail, un appel téléphonique, le transfert ou la réception de documents, et tout autre interaction liée à votre dossier - est comptabilisée. Cette méthode nous permet de refléter fidèlement le travail effectué, garantissant une facturation équitable. L'idée derrière cette approche est simple : nous voulons que chaque minute que vous investissez avec nous soit une minute bien employée, et que chaque centime que vous investissez reflète une valeur ajoutée.